

NAISSANCE

ALLIANCE POUR LE VÉGÉTAL

Le 6 décembre dernier, l'UPJ⁽¹⁾ et la CAS⁽²⁾ ont créé l'Alliance pour le Végétal. Cette nouvelle entité est vouée à la « promotion des intérêts communs dans le cadre des supports de culture, des matières fertilisantes et des biostimulants », explique le communiqué de presse commun des deux unions. Il ajoute que cette alliance représente :

- « une expertise technique et réglementaire complète et élargie » sur les matières fertilisantes, supports de culture et biostimulants ;
- une « mutualisation des moyens d'intervention » ;
- une équipe de permanents associant les effectifs de l'UPJ et de la CAD. Le président de l'Alliance est Jean-Benoît Portier et son vice-président Michel Farkouh. Les présidents de l'UPJ et de la CAS (Christophe Juif et Stefaan Vandaele) sont membres de droit du bureau. Rappel : l'UPJ représente des fabricants d'engrais, amendements et supports de culture, mais aussi de produits phytos et biocides chimiques et biologiques non concernés par cette alliance. La CAD représente des fabricants d'engrais et amendements (« améliorants ») organiques et de supports de culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

-  (1) **UPJ** : Union des entreprises pour la protection des jardins et des espaces publics - www.upj.fr
 (2) **CAS** : Chambre syndicale des améliorants organiques et supports de culture - www.cas-asso.com

SIMA 2013

ESPACE BONNES PRATIQUES

Le **SIMA de Villepinte**, du 24 au 28 février prochain, aura son espace Bonnes pratiques, Hall 5A, stand H52. 12 partenaires sur près de 400 m², des démonstrations, la plus grande librairie technique du SIMA, des confé-

rences, des cadeaux. Plus un parcours à travers le salon.


POUR EN SAVOIR PLUS

-  www.simaonline.com.
 Aller à « Événements » puis « Bonnes pratiques ».

SIVAL D'OR ET BIOCONTRÔLE LE PALMARÈS

Le concours de l'innovation du Sival 2013, qui se tient du 15 au 17 janvier 2013, donne une place en or à la protection des cultures sous forme biocontrôle. En effet, les deux SIVAL d'Or de l'année sont octroyés, d'une part à Makhteshim Agan pour son *Exoset CM*, diffuseur pour confusion sexuelle en vergers (voir *Phytoma* n° 652, mars 2012, p. 22 à 24) et, d'autre part, à Viridaxis pour VerdaProject, cocktail d'insectes auxiliaires anti-pucerons pour cultures sous abris.

POUR EN SAVOIR PLUS

-  www.sival-angers.com

RETRAIT DU CRUISER OSR

LE CONSEIL D'ÉTAT CONFIRME

Le 21 novembre 2012, le Conseil d'État rejetait le pourvoi de Syngenta Agro, fabricant du traitement des semences de colza *Cruiser OSR* qui contestait le retrait de son produit par le MAAF en juin dernier. Il est donc toujours interdit de mettre sur le marché du *Cruiser OSR* en France. Par ailleurs, suite à un

arrêté paru en juillet⁽¹⁾, il est interdit de semer en France des semences de colza ou autre crucifère oléagineuse traitées avec ce produit. Mais cela reste autorisé ailleurs en Europe (Allemagne, Royaume-Uni, etc.)

(1) Arrêté du 24 juillet 2012 au JORF du 26. Avait bloqué les semis 2012 de colza d'hiver. Voir *Phytoma* n° 656, p. 7.

DIPLÔMES CERTIPHYTO, LISTE ELLE S'EST ENRICHIE

CINQ ARRÊTÉS DU 10 DÉCEMBRE 2012, AU JORF DU 18.

Cinq arrêtés publiés au JORF le 18 décembre modifient les listes de diplômes permettant à leurs titulaires (s'ils le sont depuis moins de 5 ans) d'obtenir leur certiphyto sur simple demande.

Ils concernent toutes les catégories de certiphytos, soit celles des :

- « conseils à l'utilisation » des produits phytos ;
- « mise en vente, vente » des produits phytos (deux catégories différentes selon que les produits sont destinés aux amateurs ou aux professionnels) ;
- utilisation à titre professionnel des produits phytos dans les catégories « décideur en travaux et

services » et « opérateur en travaux et services » ;

- utilisation à titre professionnel des produits phytos dans les catégories « décideur en exploitation agricole » et « opérateur en exploitation agricole » ;
- utilisation à titre professionnel des produits phytos dans les catégories « applicateur en collectivités territoriales » et « applicateur opérationnel en collectivités territoriales ».

Les listes s'allongent de diplômes « oubliés » auparavant, et il semble qu'aucun des diplômes ou groupes de diplômes précédemment listés n'ait été enlevé (certains peuvent avoir changé de place).

INSTITUTS QUALIFIÉS, LISTE ITAB ET FN3PT EN PLUS

ARRÊTÉ DU 19 DÉCEMBRE 2012, BO DU MAAF DU 21

Le 21 décembre dernier, était publiée au Bulletin officiel (BO) du MAAF la liste des instituts techniques officiellement qualifiés. La liste s'est enrichie de deux nouveaux noms :

- la FN3PT, Fédération nationale des producteurs⁽¹⁾ de plants de pomme de terre ;
- l'ITAB, institut technique de l'agriculture biologique.

Par ailleurs l'UNIP (Union nationale interprofessionnelle des plantes riches en protéines), qualifiée depuis 2007, perd sa qualification.

À noter qu'un institut non qualifié peut exister, subsister et être reconnu. Mais il sera en général adossé, soit à un autre institut techniquement proche, soit à l'ACTA, confirmé dans le même arrêté comme qualifié « structure nationale de coordination des instituts techniques agricoles ». C'est le cas du jeune ITSAP, Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation - Institut de l'abeille.

(1) Et non « planteurs » comme sur l'arrêté paru le 21 : arrêté rectificatif paru au BO du 28.

FRELON ASIATIQUE DANGER CLASSÉ

ARRÊTÉ DU 26 DÉCEMBRE 2012, AU JORF DU 28

Le MAAF a classé le frelon asiatique *Vespa velutina nigritorax* comme « danger sanitaire de deuxième catégorie » pour « l'abeille domestique *Apis mellifera* sur tout le territoire français ».

Il ne s'agit pas d'un classement phytosanitaire comme ravageur des plantes, même si ce frelon peut causer des dégâts directs (rares)

aux cultures et surtout perturber leur pollinisation. C'est un classement sanitaire vis-à-vis de l'apiculture. Il doit permettre, précise l'arrêté ministériel qui l'annonce, « à l'autorité administrative de définir des actions de surveillance, de prévention et de lutte (...) ou d'approuver (...) un programme volontaire collectif d'initiative professionnelle ».